

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_09_59

Séance du 12 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 6 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Isabelle VAUDRAY.

OBJET :
RESILIATION DES BAUX COMMUNAUX A LA SOCIETE DE CHASSE
L'ECHO DE LA ROCHE CORBIERE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 21 septembre 2023, la commune a fait signer à la société de chasse de l'Echo de la Roche Corbière un bail de location pour droit de chasse dans les pâturages et communaux de la commune de Lhuis. Il est mentionné sur ce bail que l'attribution de ces baux « valait acceptation sans réserve de la répartition décidée par l'arrêté préfectoral du 15 mai 2023 ».

Par courrier en date du 29 août 2024, Monsieur le sous-préfet informait le maire que par courrier de leur avocat il avait reçu des demandes de retrait des baux de chasse accordé par les chasseurs de l'Echo de la Roche Corbière à la société de chasse La Lhuisarde Saint-Hubert dans le cadre de l'application de l'arrêté du 15 mai 2023.

Monsieur le sous-préfet précise que le retrait de ces baux privés démontre que le président de la société de chasse l'Echo de la Roche Corbière n'accepte et n'applique pas pleinement et entièrement l'arrêté préfectoral du 15 mai 2023.

Ces conditions n'étant pas respectées, Monsieur le sous-préfet demande à Monsieur le Maire de solliciter le conseil municipal afin qu'il l'autorise à résilier les baux communaux consentis à l'Echo de la Roche Corbière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte du courrier de Monsieur le sous-préfet
- **Autorise** Monsieur le Maire à résilier les baux communaux consentis à l'Echo de la Roche Corbière.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,

Emmanuel GINET

